

temps ou le préfet Laviolette fut nommé, une enquête très longue eut lieu au pénitencier sous la direction de mon prédécesseur. M. Moylan croyait que quelques-uns des officiers devaient être reprimandés pour leur conduite, et il soutenait qu'il y avait parmi les officiers un manque de discipline provenant de ce que ses instructions n'avaient pas été suivies. De crainte qu'on ne supposât qu'il serait influencé, par l'opinion qu'il s'était formée précédemment, il s'était adjoint M. Baillairgé, à qui \$500 furent allouées pour ses services, et M. Moylan réclama la même somme. Je connais l'objection que l'honorable député a soulevée, mais l'usage de payer les officiers qui font partie de commissions royales a été passablement établi. Dans le présent cas, il a été décidé de donner à M. Moylan la moitié de la somme payée à M. Baillairgé, vu qu'il avait jusqu'à un certain point rempli des fonctions d'une nature spéciale.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je comprends que ceci puisse se faire, lorsqu'un officier est transféré d'un ministère à un autre, mais je ne me souviens pas dans le moment d'un seul cas où des matières se trouvant aussi clairement du ressort de l'inspecteur, aient servi de raison pour accorder un supplément de salaire.

Sir JOHN THOMPSON: C'est une des raisons pour lesquelles on ne lui a alloué que la moitié de la somme réclamée. Il y a un exemple du même genre dans le cas de M. Schreiber, qui a été membre de la commission royale, en même temps qu'ingénieur en chef des chemins de fer.

M. LAURIER: Je ne suis pas sûr si je suis injuste envers le ministre de la justice, en disant qu'il ne paraît pas entièrement convaincu que la ligne de conduite suggérée à la chambre est bonne. Je crois que s'il devait consulter son jugement il ne demanderait pas ce crédit. Le fait que cette réclamation est restée impayée depuis 1885, démontre que l'honorable ministre y a réfléchi longtemps, et c'est peut-être après mûre réflexion qu'il l'a acceptée. Je crois qu'il y a de graves objections à donner un supplément de salaire pour des services supplémentaires que chaque officier est tenu de rendre dans n'importe quelle circonstance. Le principe paraît être faux, et il semble que désormais on ne devrait pas le sanctionner.

M. McMULLEN: Nous donnons à M. Moylan \$3,200 en sa qualité d'inspecteur des pénitenciers, et je vois par le rapport de l'auditeur-général qu'il a reçu l'an dernier une somme supplémentaire de \$1,600 pour frais de voyage. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement encouragerait des réclamations de ce genre, de la part d'hommes qui retirent de gros salaires. Ces réclamations pour services supplémentaires augmentent très rapidement, et ce n'est pas surprenant lorsque le gouvernement sanctionne continuellement de semblables réclamations, datant de deux ou trois ans. On ne devrait pas permettre cela.

Pénitencier du Manitoba—Entretien
et réparation de l'édifice..... \$5,362 65

Sir JOHN THOMPSON: Depuis un an ou deux, la chambre a voté le salaire d'un ou deux instituteurs de métier pour le service du pénitencier. Cela nous permet de faire exécuter de petites réparations par les détenus, au lieu de nous adresser continuellement au ministre des travaux publics. J'ai ici un mémoire de plusieurs pages contenant
Sir JOHN THOMPSON.

les divers items de ces dépenses. Le principal item est de \$1,500 pour 2,000 pieds de clôture de palissade. Un des honorables représentants d'Elgin a dit, l'autre soir, qu'il était très désirable d'enclorre les terrains de la prison, afin de pouvoir employer les prisonniers plus librement au dehors, et nous voulons commencer à appliquer cette idée cette année.

Arts, agriculture et statistique

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Quoique nous ne devons pas adopter maintenant les items du budget supplémentaire, qui se rapportent à la statistique agricole, je désire faire une recommandation au très honorable premier ministre relativement au recensement qui sera fait cette année. Dans nos divers rapports de recensements faits jusqu'à présent, nous n'avons pas eu la précaution de donner une description des habitations et le nombre de pièces qu'elles contiennent. Le premier ministre sait que dans presque tous les recensements faits dans les autres pays, on prend la peine de décrire la nature des habitations, mentionnant si elles sont construites en briques, en pierres ou en bois, le nombre d'étages et le nombre de pièces. Ce sont là des informations extrêmement précieuses, vu qu'elles donnent une bonne idée des progrès du pays et la manière dont la population est logée.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je vais en prendre note.

Pour ériger deux monuments sur des
champs de bataille du Canada..... \$2,000

Sir ADOLPHE CARON: Lorsque cette question est venue devant la chambre dans d'autres occasions, nous avons discuté l'opportunité de commencer à ériger des monuments pour commémorer les faits historiques du Canada. Nous avons l'intention de commencer à mettre ce projet à exécution en érigeant deux monuments, l'un sur le champ de bataille de Lundy's Lane, et l'autre à Chateauguay.

M. DENNISON: J'espérais que le budget supplémentaire renfermerait un crédit pour l'exercice de la milice rurale, cette année. J'aimerais à savoir s'il est encore possible de soumettre un crédit pour cette fin.

Sir ADOLPHE CARON: Le budget a été déposé, et je regrette tout autant que l'honorable député que nous n'ayons pu accorder la somme requise pour l'exercice de toute la milice, chaque année, mais j'espère qu'à l'avenir, nous le pourrons.

M. MITCHELL: Lorsque nous taxons de \$6 par baril le lard mess de première qualité, qui est la principale nourriture des classes ouvrières, ce n'est pas le temps de dépenser de l'argent pour ériger des monuments.

M. GORDON: Je demanderai à l'honorable ministre de la milice s'il se propose d'établir une batterie d'artillerie de garnison à Nanaïmo. La chose a été recommandée d'année en année par les différents adjutants-généraux de la province, et j'ai souvent appelé l'attention de l'honorable ministre sur ce sujet. L'importance des houillères qu'il y a là ne devrait pas être perdue de vue advenant une guerre, que j'espère ne jamais voir éclater; mais tout de même, elles fournissent le combustible à tout le commerce de la côte du Pacifique.

Sir ADOLPHE CARON: Mon ami a appelé l'attention du ministre sur ce sujet avec beaucoup d'énergie. Lorsque nous trouvons qu'il est difficile